

Municipalité de Clerval

Avis public

À tous les contribuables de la municipalité de Clerval

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente donné que le conseil municipal, à sa session régulière du 12 mars 2025, à 19h00, à la salle municipale de Clerval, prendra en considération la demande de dérogation mineure touchant le lot 4 049 815 sis au 384, chemin de la plage Trudel et faisant état de la dérogation suivante:

- 1- Permettre l'agrandissement d'un garage (actuellement 26 x 22) de 6 pieds à l'ouest et 10 pieds au sud ce qui porterait la grandeur total à 32 x 32 (1024 pieds carrés) le maximum autorisé est de 753.5 pieds carrés.

Lors de ladite session régulière du **12 mars 2025**, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Clerval, ce 25 février 2025



Par Stéphanie Côté, Directrice générale
Municipalité de Clerval

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Côté, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 384, chemin de la plage Trudel, cadastre numéro : 4 049 815, aux endroits prévus par la loi qui régit la municipalité, selon l'article 431 du Code Municipal du Québec

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour de février 2025.



Stéphanie Côté
Directrice Générale